

AVIS PUBLIC

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mirabel Exercice financier 2022

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mirabel sera en vigueur pour son **troisième** exercice financier, à compter du 1^{er} janvier 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, durant les heures habituelles selon l'horaire en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale (ci-après appelée « Loi »)* avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette « Loi » au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la « Loi ».

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 61^{ème} jour qui suit l'expédition de l'avis prévu à l'article 180 de la « Loi » ou, en tout temps, au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la « Loi », ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

**Service de trésorerie
HÔTEL DE VILLE DE MIRABEL
14111, rue St-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site internet de la Ville ou encore à l'endroit ci-dessus indiqué et y indiquer succinctement les motifs invoqués à son soutien ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la « *Grille tarifaire sur les valeurs des unités d'évaluation* », tel qu'établi à l'article 34 du Règlement numéro 843 *Modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes* de la Ville de Mirabel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mirabel, ce 29 septembre 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate